

CONCEPT DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

PATINAGE ARTISTIQUE & DANSE SUR GLACE

SAISON 2025-26

1. Critères généraux concernant le processus de sélection aux compétitions internationales

1.1. Compétences pour les sélections aux compétitions internationales

Les critères de sélection sont établis par la Commission de sélection et soumis au Comité de **Swiss Ice Skating** pour approbation finale. Il est entendu comme "compétitions internationales" les compétitions mentionnées sur le **calendrier officiel de l'ISU**, selon la [Communication ISU 2715](#) et les éventuelles mises à jour sur le site de l'International Skating Union :

- les **compétitions internationales ISU** : la sélection des délégations est effectuée par le chef du Sport de performance sur la base des critères établis dans le présent document.
- les **Championnats ISU** (CM, CE, CMJ) : la Commission de sélection établit une proposition à l'intention du Comité de **Swiss Ice Skating**. La décision définitive appartient au Comité de **Swiss Ice Skating**.
- les événements placés sous l'**égide de l'olympisme** (JO, JOJ et FOJE) : la Commission de sélection établit une proposition à l'intention de **Swiss Olympic**. La sélection définitive appartient à **Swiss Olympic**.

1.2. Commission de sélection aux compétitions internationales

La Commission de sélection pour le Patinage artistique se compose de :

- Sandor Galambos, chef de la Commission Figure de Swiss Ice Skating
- Richard Leroy, chef du Sport de performance Patinage artistique / Danse sur glace
- Sabrina Martin, entraîneuse nationale adjointe de la relève Patinage artistique
- Anita Bernasconi, membre de la Commission Figure de Swiss Ice Skating

La Commission de sélection pour la Danse sur glace se compose de :

- Sandor Galambos, chef de la Commission Figure de Swiss Ice Skating
- Roland Mäder, chef de la Commission Danse sur glace de Swiss Ice Skating
- Richard Leroy, chef du Sport de performance Patinage artistique / Danse sur glace
- Anita Bernasconi, membre de la Commission Figure de Swiss Ice Skating

1.3. Critères d'âge pour les compétitions internationales

Les critères d'âge sont strictement définis selon les **règles ISU** en vigueur pour la **saison 2025-26**.

1.4. Critères d'appartenance au cadre national de Swiss Ice Skating pour les compétitions internationales

Les athlètes susceptibles d'être sélectionné-e-s en compétitions internationales inscrites au calendrier ISU par **Swiss Ice Skating** sont obligatoirement des membres du **Cadre National de Swiss Ice Skating** établi dès 1^{er} mai 2025 pour la **saison 2025-26**.

Pour les couples (en Patinage artistique comme en Danse sur glace), une inscription ultérieure sur la liste du **Cadre National de Swiss Ice Skating** est toujours possible en accord avec le chef du Sport de performance, après validation du Comité de **Swiss Ice Skating**.

1.5. Athlètes de nationalité étrangère

Les athlètes de nationalité étrangère représentant **Swiss Ice Skating** doivent être en possession d'un "**clearance certificate**" de l'ISU pour participer aux Championnats ISU (CM, CE, CMJ), GP, JGP, Challengers séries comme toutes autres compétitions internationales inscrites au calendrier ISU pour la **saison 2025-26** selon les règles en vigueur.

1.6. Convention des athlètes

Pour être éligibles aux Championnats ISU (CM, CE, CMJ), GP, JGP, Challengers et autres compétitions internationales inscrites au calendrier ISU pour la **saison 2025-26**, les athlètes concerné·e·s doivent préalablement avoir signé et renvoyé la **Convention des athlètes** à **Swiss Ice Skating** dans les délais (au 15 juin 2025 pour les athlètes sélectionné·e·s dans le **Cadre National de Swiss Ice Skating** au 1^{er} mai 2025).

1.7. Exigences techniques minimales

La réalisation de critères techniques ou l'obtention des **scores totaux combinés des éléments (SP/RD+FS/FD) de l'ISU** comme demandé pour les CM, CE, CMJ et en vigueur pour la **saison 2025-26** (Communication ISU 2657 et ses éventuelles mises à jour), peuvent être requis pour l'attribution de certaines compétitions internationales.

En outre, pour toute exigence de validation de sauts en Patinage artistique, ceux-ci doivent avoir été réalisés sans la mention *landed on the quarter* (q), ni *underrotated* (<), ni *downgraded* (<<), ni *edge* (e) et doivent avoir été jugés avec un GOE de -1 ou plus auprès de la majorité des juges. Les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences.

1.8. Processus d'inscription

Sauf mention particulière dans le présent règlement, les inscriptions aux compétitions internationales du calendrier ISU sont exclusivement faites par le **secrétariat de Swiss Ice Skating (Sabrina Piazza)** sous le suivi du chef du Sport de performance sur la base d'un calendrier provisoire validé par **Swiss Ice Skating (actualisé en temps réel)**.

Toutes les compétitions internationales du calendrier ISU sont définies par les athlètes/coaches en accord avec le chef du Sport de performance selon une planification de saison détaillée et validée par toutes les parties concernées. Il est exigé le strict respect des dates limites et la communication d'informations/documents complets/mises à jour du portail de l'ISU avec le **secrétariat de Swiss Ice Skating (Sabrina Piazza)** afin de procéder aux inscriptions en due forme.

1.9. Finances

Les frais d'inscription aux compétitions internationales du **calendrier officiel de l'ISU** - dont l'inscription est faite par **Swiss Ice Skating**, sont pris en charge par **Swiss Ice Skating**. Pour tout retrait après la date limite indiquée, les frais d'inscription devraient être remboursés.

L'indemnisation de frais est basée sur le règlement des frais de **Swiss Ice Skating** en vigueur. À titre indicatif, le document Forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais pour les compétitions internationales synthétise les différentes contributions administrées pour la saison 2025-26.

1.10. Blessure / maladie / force majeure

- En cas de blessure ou de maladie empêchant la participation à une compétition internationale, il incombe à l'athlète d'informer le Chef du sport de performance dans les plus brefs délais et de transmettre un certificat médical, de préférence établi par le médecin fédéral. **Swiss Ice Skating ne dispose pas d'une assurance voyage ou d'annulation. La couverture des éventuels frais (par ex. voyage, hôtel ou frais d'inscription) doit donc être assurée par l'assurance personnelle de l'athlète.**
- Forfait en ISU GP/JGP/Challenger séries : Le retrait d'une compétition de type ISU GP/JGP/Challenger doit impérativement être justifié par un certificat médical rédigé en anglais, de préférence par le **médecin de fédération**, qui sera transmis à l'ISU par la fédération. Les athlètes se désistant sans raison valable ne pourront participer à une autre compétition des séries GP ou JGP ou Challenger de la saison qu'après avoir exposé les raisons du retrait auprès de l'ISU qui décidera au cas par cas de la procédure à suivre.
- Remarques importantes : En cas de force majeure (blessure, annulation d'un concours international, pandémie, etc...), le Comité de **Swiss Ice Skating**, sur proposition de la commission de sélection, a la possibilité d'adapter les critères de sélection ainsi que les délégations aux compétitions et championnats internationaux à la situation du moment.

1.11. Modifications des critères ou cas non couverts

Le Comité de **Swiss Ice Skating** décide de tous les cas exceptionnels et/ou non couverts par le présent document.

2. Critères sportifs concernant le processus de sélection aux compétitions internationales

Toutes les compétitions du **calendrier officiel de l'ISU** sont exclusivement réservées aux membres du **Cadre National de Swiss Ice Skating** pour les **catégories Senior, Junior et Advanced Novice** (y compris si certaines compétitions sont ouvertes à l'inscription par le club dans leur *announcement*). Les inscriptions doivent être faites par le **secrétariat de Swiss Ice Skating** (voir point 1.8.). En plus des événements listés du point 2.1. à 2.9., les autres compétitions ISU (point 2.10.) permettent d'acquérir de l'expérience mais aussi des points pour les **World Standings** (selon la Communication ISU 2550 et ses éventuelles mises à jour) comme les **scores totaux combinés des éléments (SP/RD+FS/FD) de l'ISU** en vigueur (selon la [Communication ISU 2732](#) et ses éventuelles mises à jour).

Les listes des **Worlds Standings** sont actualisées en ligne sur les liens suivants :

Senior Men	Senior Women	Senior Pairs	Senior Ice Dance
Junior Men	Junior Women	Junior Pairs	Junior Ice Dance

Les listes des meilleurs **scores totaux combinés des éléments (SP+FS)** reconnus en compétitions internationales par l'ISU sont les suivantes :

Senior Men	Senior Women	Senior Pairs	Senior Ice Dance
Junior Men	Junior Women	Junior Pairs	Junior Ice Dance

- 2.1. Jeux Olympiques d'hiver 2026
(06-22.02.2026, Milan-Cortina/ITA)**
 - Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#))
 - Site : ([lien](#))
- 2.2. Championnats du Monde 2026
(23-29.03.2026, Prague/CZE)**
 - Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#))
 - Site : ([lien](#))
- 2.3. Championnats d'Europe 2026
(12-18.01.2026, Sheffield/GBR)**
 - Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#))
 - Site : ([lien](#))
- 2.4. Championnats du Monde Junior 2026
(02-08.03.2026, Tallinn/EST)**
 - Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#))
 - Site : ([lien](#))
- 2.5. Grand-Prix séries 2025-26**
 - Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : selon les directives et les conditions de l'ISU ([lien vers les nominations](#))
 - Site : ([lien](#))
- 2.6. Junior Grand-Prix séries 2025-26**
 - Athlètes concerné-e-s : Cadre National Elite/Junior ([lien vers les nominations](#))
 - Critères de sélection : ([lien](#))
 - Site : ([lien](#))
- 2.7. Challenger séries 2025-26**
 - Athlètes concerné-e-s : Cadre National Elite/Senior/Junior (seulement U19)
 - Critères de sélection : athlètes en mesure de justifier des **scores totaux combinés des éléments (SP/RD+FS/FD) de l'ISU** demandés pour les Championnats d'Europe (2025) - **maximum de 3 compétitions** par athlète/couple
 - Site : ([lien](#))

2.8. Swiss Ice Skating Open 2025 (23-26.10.2025, Lausanne/SUI)

- Athlètes concerné-e-s : tous les membres du **Cadre National de Swiss Ice Skating**
- Site : ([lien](#))

2.9. Tournoi du Critérium Européen 2025-26

- Athlètes concerné-e-s : tous les membres du **Cadre National de Swiss Ice Skating** (sauf couples)
- Conditions de participation :
 - Seul-e-s les athlètes du **Cadre National de Swiss Ice Skating** sont autorisé-e-s à participer aux catégories **Senior, Junior** et **Adv. Novice** des compétitions internationales du **Tournoi du Critérium Européen** inscrites au calendrier ISU pour la saison 2025-26.
 - Les athlètes s'inscrivent et patinent sous le nom du **club suisse** qu'ils/elles représentent mais doivent toutefois recevoir l'autorisation du chef du Sport de performance préalablement à toute inscription.
 - Les athlètes peuvent choisir leur catégorie sans distinction de cadre (Senior, Junior, Adv. Novice) dans le respect des règles d'éligibilité liées à l'âge.
 - Les frais d'inscriptions sont à la charge de l'athlète ou du club de l'athlète.
- Site : ([lien](#))

2.10. Autres compétitions ISU

- Athlètes concerné-e-s : tous les membres du **Cadre National de Swiss Ice Skating**
- Conditions de participation : **en plus des compétitions listées des points 2.1. à 2.9.,**
 - Les athlètes individuels et les couples (en Patinage artistique et en Danse sur glace) du **Team Élite** peuvent recevoir un **maximum de 3 compétitions** en catégorie Senior.
 - Les athlètes individuels et les couples (en Patinage artistique et en Danse sur glace) du **Team Senior** peuvent recevoir un **maximum de 3 compétitions** en catégorie Senior. Les membres du Team Élite sont prioritaires en cas de restriction du nombre d'entrées autorisées par les organisateurs pour chaque fédération nationale dans la catégorie Senior.
 - Les athlètes individuels et les couples (en Patinage artistique et en Danse sur glace) du **Team Junior** peuvent recevoir un **maximum de 3 compétitions** en catégorie Junior (ou Senior selon les règles d'éligibilité liées à l'âge en vigueur).
 - Les patineuses et patineurs artistiques du **Team Novice** peuvent recevoir un **maximum de 2 compétitions** en catégorie Adv. Novice (ou Junior selon les règles d'éligibilité liées à l'âge en vigueur et sous-réserve d'avoir préalablement réalisé le **score total combiné des éléments (SP+FS) de l'ISU pour les Championnats du Monde Junior 2026** en vigueur lors d'une compétition du **Tournoi du Critérium Européen** en **catégorie Junior**). Les membres du Team A sont prioritaires en cas de restriction du nombre d'entrées autorisées par les organisateurs pour chaque fédération nationale dans la catégorie Adv. Novice. Les médaillé-e-s des **Championnats suisses Young Novice – Juvenile – et Adv. Novice 2026** auraient la possibilité d'**1 compétition complémentaire** en fin de saison s'ils ou si elles le souhaitent.
- Suivi des inscriptions aux compétitions internationales par Swiss Ice Skating + des **scores totaux combinés des éléments (SP/RD+FS/FD) de l'ISU des athlètes suisses** : ([lien](#))

2.11. Interclubs

Les compétitions internationales de type "interclubs" ne figurant pas sur le calendrier officiel de l'ISU peuvent faire l'objet d'une participation de toutes les patineuses et tous les patineurs en possession d'une licence de compétition de **Swiss Ice Skating** dans toutes les catégories et en cas d'ouverture/invitation aux clubs suisses de patinage comme clairement stipulé sur l'*announcement*.

Les athlètes sont inscrit-e-s et patinent sous le nom du club suisse qu'ils/elles représentent (à leurs propres frais). Ils/elles ne doivent pas recevoir d'autorisation de **Swiss Ice Skating** pour s'y inscrire. En revanche, les scores obtenus ou la réalisation de critères techniques ne sont pas pris en considération par Swiss Ice Skating.

Il est de la responsabilité de l'athlète et de son coach ainsi que du club qui effectue les inscriptions de veiller à respecter ces directives. **Swiss Ice Skating** décline toute responsabilité en cas de participation en compétitions internationales de type "interclubs".

En cas de doute ou de confusion dans les termes employés dans les documents rédigés parallèlement en français et en allemand, c'est toujours la version française qui fait foi.

Ittigen, le 20 mai 2025 (point 1.10 mis à jour le 16 septembre 2025)